

Buraliste : assurer le développement commercial de son établissement

Demande de renseignements

Votre débit de tabac doit évoluer ? Vous souhaitez diversifier vos activités ? Faire évoluer votre débit de tabac en commerce de proximité multiproduits ? Les nouveaux produits et services peuvent être très divers : papeterie, restauration, articles de souvenirs, accessoires de plage, ouverture de compte bancaire, paiement de facture...

La CCI Pau Béarn effectue avec vous l'audit de votre établissement, première étape de la transformation et de l'accès au financement :

- audit du point de vente : diagnostic complet avec identification des besoins de transformation et du niveau d'attractivité
- audit de la zone de chalandise : positionnement du point de vente par rapport à son environnement pour identifier les potentiels de développement
- feuille de route : sur la base des résultats croisés des deux audits, synthèse des orientations et des priorités de développement

Depuis 2019, face au prix du tabac à la hausse, aux ventes à la baisse et aux fermetures de bureaux de tabac, les buralistes encouragés par l'Etat se sont engagés dans une réflexion sur la transformation de leur modèle économique. Accessible aux 24 500 buralistes de France, le plan de transformation est doté d'un fonds de 20 millions d'euros par an sur cinq ans.

Modalités

- Le montant des aides peut atteindre 33 000€ avec un taux de prise en charge sur les dépenses qui s'élève à 30% HT.
- Le coût de l'audit réalisé en amont, est remboursé à 100% à condition que le buraliste concrétise son projet de transformation suite à la feuille de route remise. Dans le cas contraire, le financement de l'audit est plafonné à 50 % des dépenses.

Découvrez les différentes étapes

Les + CCI

- Un accompagnement personnalisé
- La connaissance du territoire
- La maîtrise des dossiers de subvention